

3 avril 2011 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, lu par Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-Mer, adressé aux Mahorais sur la départementalisation de Mayotte, le 3 avril 2011.

Mes chers compatriotes mahorais,

Mayotte est devenu officiellement un département de France. C'est un jour de fête pour toutes les Mahoraises et tous les Mahorais.

Le chemin fut long pour faire de Mayotte un département. Il a été ouvert par l'action courageuse, déterminée, résolue de vos glorieux aînés, depuis le Congrès historique de TSOUNDZOU de novembre 1958.

Pendant plus d'un demi-siècle, consultation après consultation, vous avez affirmé avec constance votre attachement profond à la France. Vous n'avez jamais cessé de clamer, à la suite des Chatouilleuses de Zena MDÉRÉ, Zaïna MÉRESSE et tant d'autres, vouloir « être Français pour être libres ». Rapidement, votre attachement indéfectible à la France s'est transformé en une revendication unique, portée avec acharnement depuis plus de cinquante ans : devenir un département français.

Cette départementalisation, tout le monde vous l'avait promise. A chaque fois, il se trouvait un prétexte juridique, social, diplomatique, voire même culturel, pour ne pas la réaliser.

Pour ma part, j'ai considéré que votre volonté de voir Mayotte devenir un département de France était légitime. J'entends bien ceux qui, ici ou là, me mettent en garde contre l'immensité de l'effort à accomplir. Mais comment ne pas écouter aussi votre aspiration profonde, répétée, unanime à changer de statut pour intégrer de la manière la plus étroite, la plus incontestable et la plus irrémédiable notre ensemble national ?

C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de vous faire confiance. Le 29 mars 2009, vous avez approuvé le Pacte pour la départementalisation à plus de 95%. Celui-ci prévoit la mise en place d'une départementalisation progressive pour ne pas créer de déséquilibres qui vous nuiraient. Ce Pacte, c'est notre feuille de route commune. Il sera appliqué avec la plus grande rigueur, avec la plus absolue loyauté, sans accélérations ni retards.

Mes chers compatriotes, le combat de Georges NAHOUDA, de Younoussa BAMANA, de Marcel et Martial HENRY, et au fond de chacun d'entre vous, vient d'aboutir le 31 mars 2011. Tous ensemble, à la place qui est la nôtre, nous avons rendu la départementalisation possible.

Vive la République ! Vive la France ! Et vive le département de Mayotte